

2023-2270

2023-10-30

Corrections d'étiquette effectuée 2024-02-07

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés et les préparations commerciales connexes (RVD2023-06) et le butoxyde de pipéronyle et les préparations commerciales connexes (RVD2023-07). Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2/9/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2270
2023-10-30
Corrections d'étiquette effectuée 2024-02-07

Knock Down PROFESSIONEL KD120P Tue les Insectes Volants et Rampants (0,5 Pyréthrine d'une fleur de Chrysanthème)

INSECTICIDE
ACARICIDE
DOMESTIQUE
SOUS PRESSION
POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR À USAGE

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour tuer Blattes, Araignées, Grillons, Fourmis, Anthrènes des tapis, Centipèdes, Lépismes argentés, Punaises des lits, Puces du chien, Puces du chat, Tiques sanguines, Tiques américaines du chien.

Pour usage extérieur restreint sur les surfaces externes des bâtiments indiqués et pour usage extérieur autour des bâtiments indiqués et autour des porches pour tuer piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots, Guêpes

PRINCIPES ACTIFS:
Pyréthrines 0,50%
Butoxide de pipéronyle 5,00%

NO. D'HOMOLOGATION 30032 L.P.A.

CONTENU NET 50-650grammes

DANGER

EXTRÊMEMENT

INFLAMMABLE EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

KUUS INC. *Les produits de famille avec valeur ajoutée™*
450 Tapscott Road, Unit 5 & 6A
Toronto, ON M1B 1Y4, 1-800-267-0455
Fièrement Fabriqué au Canada
www.knockdownbugs.com, www.mosquitoshield.com,
Fabricants de Chasse Moustiques Mosquito Shield

2023-2270
2023-10-30
Corrections d'étiquette effectuée 2024-02-07

ÉNONCES FACULTATIFS

- Insecticide Botanique “Pyrethrum”

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient des distillats de pétrole. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de respirer le brouillard de vaporisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Laver après usage. Contenu sous pression. **NE PAS** placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ou jeter au feu, ni conserver à des températures dépassant 50°C. **NE PAS** vaporiser près d'une flamme nue, près d'étincelles ou en fumant.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI

- Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible.
- Le traitement peut être répété après 7 seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.
- Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

2023-2270

2023-10-30

Corrections d'étiquette effectuée 2024-02-07

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS, POUR USAGE EXTÉRIEUR RESTREINT SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS INDIQUÉS ET POUR USAGE EXTÉRIEUR AUTOUR DES BÂTIMENTS INDIQUÉS ET AUTOUR DES PORCHES

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- Utilisation comme traitement de surface : **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans les greniers, les vides sanitaires, les petites salles de rangement, les placards; et à l'extérieur sur les avant-toits, les soffites). **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- Utilisation à l'intérieur : Fermer toutes les fenêtres, portes et éteindre les flammes nues pendant l'application. Couvrir les aquariums et sortir les animaux de compagnie. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
- Utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT À L'INTÉRIEUR OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ À L'INTÉRIEUR. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (literie d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement) à l'intérieur; d'un traitement de l'air ambiant à l'extérieur; ou d'un traitement généralisé des structures extérieures. Retirer tous les objets avant de traiter les meubles, les valises, les placards ou les autres endroits où sont rangés des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres articles. Attendre que les meubles traités aient séché avant d'y replacer les objets. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la superficie totale traitée (à l'extérieur). Un traitement généralisé consiste à appliquer le produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure (toits, murs, portes, fenêtres et fondations). Traitement de mobilier : *l'application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; *les traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; *le traitement localisé* s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et *le traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensembles ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

USAGE INTÉRIEUR

NE PAS dépasser 10.0 g par m² (8 secondes/m²) pour tous les traitements de surface à l'intérieur.

Pour tuer les Blattes, Araignées, Grillons, Fourmis, Centipèdes, Lépisismes argentés: Traiter les fissures et les

2023-2270

2023-10-30

Corrections d'étiquette effectuée 2024-02-07

crevasses dans les murs; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des évier, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent.

Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes).

Dans le cas des araignées et des centipèdes, pulvériser des zones localisées de planchers et de couvre-planchers.

Pour tuer les anthrènes des tapis : Pulvériser sur le bord des tapis et sous les tapis et les moquettes. Traiter des zones localisées des planchers et des plinthes.

Pour tuer les punaises des lits : **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquer également sur les fissures et les crevasses dans les murs; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet). Après l'aération, nettoyer les insectes morts.

Pour tuer Puces du chien, Puces du chat, Tiques sanguines, Tiques américaines du chien: **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les fissures et les crevasses dans les murs; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS** pulvériser le produit sur les meubles ou les tapis avec lesquels les personnes entrent régulièrement en contact. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

USAGE EXTÉRIEUR

Pour tuer Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots, Guêpes:

Pour une utilisation sur les surfaces externes des bâtiments indiqués : Appliquer sur les surfaces externes des maisons, des garages, des entrepôts, et des granges où se trouvent les insectes, y compris autour des fenêtres et des portes et autres surfaces de la structure des bâtiments indiqués. **NE PAS** dépasser 10.0 g/m² (8 secondes/m²). **NE PAS** traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du bâtiment.

Pour une utilisation autour des bâtiments indiqués et des porches : En tenant la canette à la verticale à bout de bras, diriger le jet vers le haut en effectuant des mouvements de balayage autour des bâtiments indiqués et des porches. **NE PAS** dépasser 2.5 g/m² (2 secondes/m²). **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes).

ENTREPOSAGE: **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : **NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.